



Rapport annuel 2005

Fondation Helvetia Sana
Thunstrasse 82
Case postale 1009, CH-3000 Berne 6
Téléphone: +41 (0)31 368 15 83
Téléfax : +41 (0)31 351 00 65
E-Mail: helvetia@thunstrasse82.ch



Fondation Helvetia Sana



Avant-propos de la présidente	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de Fondation	4
Résultats	6
Bilan	7
Annexe au compte annuel	8
Rapport de l'organe de révision	9
Fonds pour la promotion de la santé	10
Fonds pour cas de rigueur	12
Organes	14

De l'image en couverture

Au début 2005, le domaine d'activités de la fondation Helvétia Sana nouvellement instituée se présentait comme un champ en friche attendant d'être cultivé. Les organes de la fondation s'y sont employés durant l'année de référence et défini la nouvelle structure de la fondation comme point de départ pour la recherche d'idées et projets novateurs.

Il ne faut certes pas se braquer sur cette image en tant que telle, qui pourrait laisser suggérer que la fondation s'est contentée des affaires ordinaires et laissé le champ tel qu'il apparaît en jachère. Bien au contraire, son attention vagabonde déjà au loin pour s'orienter résolument vers les grands défis de la politique de la santé.



Barbara Hayoz

Après que le Parlement ait en 2004 porté son attention et pris des décisions, entrées en vigueur au premier janvier 2005, sur certains domaines de la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) (compensation des risques, introduction possible d'une carte d'assuré, prorogation de la clause du besoin pour les médecins privés, exigences en matière de rapport de gestion des caisses maladies, etc.), la politique de la santé a connu en 2005 une phase de relative stagnation.

La problématique de l'augmentation constante des coûts de la santé, qui entraîne des hausses de primes d'assurance fort impopulaires, est de notoriété publique. Malgré cet état de fait, les diverses tentatives pour corriger cette évolution négative se heurtent systématiquement à une résistance féroce des principaux concernés. Le conseiller fédéral Pascal Couchepin est toutefois sur le bon chemin, lui qui veut soumettre toutes les prestations médicales remboursées par l'assurance obligatoire des soins (AOS) à un contrôle portant sur leur efficacité, leur utilité et efficacité. Cet examen a porté ses premiers fruits l'été passé, conduisant à l'exclusion de cinq traitements de médecines parallèles du catalogue de prestations; non sans contestation de la part des branches professionnelles affectées, cela va de soi.

Si l'on veut véritablement et durablement maîtriser les coûts de la santé, le rythme des réformes menées en 2005 ne suffira pas. Supprimer quelques points du catalogue de prestations de l'assurance obligatoire des soins, revient à traiter le droit de la santé à doses homéopathiques. Hélas, force est de constater que la politique a fait du surplace en 2005 dans le domaine de l'assurance maladie, si l'on considère notamment combien les débats sur la suppression de l'obligation de contracter s'enlisent, mesure pourtant déjà prévue dans la deuxième révision de la LAMal et reprise à nouveau en 2005 par le Conseil Fédéral.

L'an prochain, les milieux politiques compétents devront prouver que la stagnation de 2005 n'était qu'une exception. L'Helsana, de même que notre Fondation, exigent à raison que les instances politiques se saisissent du problème brûlant de l'AOS et l'abordent de façon résolue et courageuse. Le Parlement doit se déterminer sur des questions aussi centrales que la suppression de l'obligation de contracter. D'autres thèmes l'attendent également, com-

me une hausse de 20% de la franchise, le nouveau système de financement des hôpitaux (financement par prestations, financement dual par les cantons et les caisses maladie, financement moniste) ainsi que le projet de promotion du modèle «managed care». Quant au Conseil Fédéral, il devra lui aussi démontrer qu'il ne se contente pas d'examiner consciencieusement les positions figurant sur le catalogue de prestations, mais qu'il sait prendre des décisions claires dans d'autres domaines. Ce n'est que si ces conditions sont remplies que l'on pourra espérer maîtriser durablement les coûts de la santé et freiner la spirale ascensionnelle des primes de l'assurance maladie.

L'Helsana a consolidé sa position de leader du marché en 2005, notamment grâce à l'acquisition des portefeuilles indemnité journalière collective et accidents de la compagnie La Suisse, au début février 2005, ainsi que par la reprise de la caisse maladie Aerosana.

La fondation Helvetia Sana a assumé ses responsabilités d'actionnaire principale de la caisse maladie Helsana. Elle a, en 2005 également, exercé son influence – sans s'immiscer directement dans la gestion opérationnelle – sur l'assemblée générale et sur le conseil d'administration de l'Helsana. La fondation s'est donné, d'une part, comme but d'assurer la stabilité et la pérennité de l'Helsana et s'emploie, d'autre part, à l'aménagement d'un système de santé sûr et large. Elle continuera à le faire en 2006. Je remercie les membres du conseil de fondation et du Comité, ainsi que les membres des diverses commissions et sous-commissions, pour leur soutien engagé à cet objectif.

Barbara Hayoz
Présidente du Conseil de fondation

La fondation Helvetia Sana 2005: Ensemencer le champ

L'année 2005 fut le premier exercice complet de la nouvelle Fondation Helvetia Sana. Conformément à ses statuts, elle s'est prioritairement consacrée à consolider la nouvelle structure et à déployer les nouvelles potentialités offertes par les Fonds. L'enveloppe juridique de la Fondation Helvetia Sana a pris vie et de la substance.

Alors que la politique de la santé a, une fois de plus, fait du surplace, l'Helsana et la Fondation Helvetia Sana, son actionnaire principale, ont toutes deux profité de l'année 2005 pour se développer de manière significative.

Du côté de l'Helsana, les faits marquants furent la reprise de domaines d'activité (*La Suisse*) ou de caisses maladies existantes (*Aerosana*). Simultanément, l'événement le plus visible fut le déménagement de l'Helsana à son tout nouveau siège, dont la construction avait été achevée peu avant le début de l'exercice. La centralisation sur ce nouveau site a permis de concentrer et d'optimiser les moyens, ce dont la Fondation Helvetia Sana ne peut que se féliciter.

L'activité essentielle de la Fondation Helvetia Sana est d'exercer la défense des droits d'actionnaires vis-à-vis de l'Helsana. En parallèle, la Fondation s'est aussi consacrée, lors de cet exercice, à sa propre consolidation. Le nouvel habit juridique de la Fondation, adopté à fin 2004, devait être animé par des activités et du contenu. Comme pour un nouveau champ que l'on veut cultiver, il s'agissait, après le labour, de semer les bonnes graines; en d'autres termes, nommer les bons organes et mettre en place les bons processus afin d'obtenir, dans le futur, la récolte envisagée, ou plus prosaïquement le succès souhaité.

Activités des organes de la Fondation

Conseil de Fondation:

La séance ordinaire du Conseil de Fondation a eu lieu le 14 avril 2005 à Stettbach, au nouveau siège social de l'Helsana et les objets statutaires ont été abordés. Par ailleurs, le Conseil a reçu du président du conseil d'administration de l'Helsana, le Dr. Eugen David, et de son directeur général Manfred Manser, des informations sur le rapport annuel et sur le «reporting» semestriel, de même, et ce de manière orale, sur certaines activités spécifiques de l'Helsana. Il a pris connaissance avec satisfaction des résultats annuels et, sur cette base, a donné au nom de la Fondation Helvetia Sana ses consignes de votes pour l'assemblée générale des actionnaires

Helsana, assumant ainsi sa fonction d'organe de surveillance de dite société. Enfin, il a adopté la stratégie de la Fondation Helvetia Sana et constitué deux Fonds qui permettront à la Fondation de fournir des prestations d'utilité publique (Fonds pour les cas de rigueur, Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention).

Comité du Conseil de Fondation:

Le Comité du Conseil de Fondation s'est réuni quatre fois en 2005. Il a, d'une part, préparé les dossiers à l'attention du Conseil de Fondation et s'est directement chargé, d'autre part, de diverses tâches en sa qualité d'organe exécutif.

Le comité a donc constitué et consolidé les organes de la Fondation, désigné les membres des commissions des deux Fonds, de la commission de placements et de la commission électorale (chargée du remplacement des membres du Conseil d'Administration de l'Helsana). Il a aussi élaboré, à l'intention du Conseil de Fondation, la stratégie de la Fondation en tant que guide de conduite.

Le transfert du siège de l'Helsana à Dübendorf a également contraint la Fondation, et ce dès sa première année d'existence, à s'occuper de son propre déplacement. Le Comité de Fondation a fortement débattu sur la problématique du site du futur siège et, après diverses analyses, notamment après avoir déterminé les conséquences fiscales, s'est prononcé en faveur d'un transfert à Berne.

Il a fallu également revoir différents contrats – en particulier le contrat d'actionnaires avec l'association Artisana, si important pour la Fondation, ainsi que le contrat financier avec l'Helsana. Pour les tâches d'actionnaire qu'elle déploie, la fondation Helvetia Sana continuera, dans les mêmes proportions que les années précédentes, d'être indemnisée par l'Helsana.

Enfin, la liquidation de l'association Helvetia et le transfert de sa fortune ont pu être réalisés comme prévu au cours de l'exercice 2005. Après sa liquidation (comprenant l'appel aux créanciers et le rapport de révision), l'association a été dissoute par décision de l'ancien comité de l'association. Par cet acte formel, la transformation de l'association en Fondation s'est aussi définitivement réalisée du point de vue juridique.

Conformément à un mandat émanant du Conseil de Fondation, le Comité du Conseil de Fondation a cherché des personnalités indépendantes pour compléter sa composition. A la fin de l'année, le Dr. Rolf Zahnd, éminent spécialiste de la prévention,

a accepté son éventuelle élection au Conseil de Fondation. Une autre personnalité du secteur de la santé, reconnue au niveau national et international, a demandé un temps de réflexion supplémentaire mais n'a pas catégoriquement décliné cette offre.

Les membres du Conseil de Fondation ont été régulièrement informés sur les affaires courantes du comité par courrier électronique (4 courriels en 2005).

Commissions:

La commission de placement de la fondation Helvetia Sana a été désignée le 21 mars 2005 par le Comité du Conseil de Fondation. Elle est composée de MM. Franz Stalder (président), Alfred Jud et Hans Schwarz. Dite commission a pour tâche de surveiller la gestion du capital par la banque et d'établir une analyse trimestrielle de la situation des placements à l'attention du Comité du Conseil de Fondation. Conformément à ce mandat, pour les trois derniers trimestres 2005, la commission a siégé et rendu rapport sur la situation des placements financiers. Elle a également rencontré les gestionnaires de la banque et fait des propositions au Comité du Conseil de Fondation pour redéfinir le mandat de gestion ainsi que le règlement financier.

Les membres des commissions des deux Fonds ont été nommés en séance du 21 mai 2005 par le Comité du Conseil de Fondation. Les deux commissions ont tenu une séance constitutive en 2005, lors de laquelle elles ont défini leur organisation interne et traité les premières demandes.

Direction:

En plus de son soutien aux organes, de la préparation des informations et des documents pertinents, la direction s'est consacrée de manière intensive au transfert des activités de l'association à la Fondation, ainsi qu'aux problématiques liées à ce dernier. En particulier, des contacts ont été sollicités avec l'autorité fédérale de surveillance des Fondations, le registre du commerce et l'administration fiscale. Enfin, des échanges ont été recherchés avec d'autres Fondations et les services sociaux de l'Helsana pour définir de manière plus précise l'activité exacte et la structure des deux Fonds prévus.

Autres activités:

Outre les activités mentionnées ci-dessus, des discussions bilatérales se sont déroulées avec les représentants de l'Helsana et d'Artisana. Un élément important de ces débats fut la coordination entre les

actionnaires pour assurer la surveillance et le soutien de l'Helsana. Au niveau des représentants de l'actionnariat et de l'Helsana, une commission électorale a été formée, composée du président de l'Helsana, de la Fondation Helvetia Sana, de l'Artisana et de deux autres membres issus du Comité du Conseil de Fondation. Dite commission a pour mission de s'occuper, en temps utile, du renouvellement du conseil d'administration de l'Helsana.

Globalement, l'on peut constater que les activités des organes de la fondation Helvetia Sana durant sa première année d'existence ont été menées avec beaucoup d'engagement et de professionnalisme. L'organisation interne a été mise sur pied rapidement et, vers la fin de l'année 2005, l'état de la Fondation était tel que les processus internes étaient largement définis et organisés.

Cela étant la fondation Helvetia Sana pourra, en 2006, se consacrer plus intensivement encore à sa tâche d'actionnaire majoritaire de l'Helsana et à l'exploitation des nouveaux Fonds.

Finances

Les comptes 2005 bouclent sur un excédent de recettes de CHF 73 570.75, excédent qui sera transféré aux réserves libres.

Le montant de l'indemnisation pour les tâches d'actionnaires reste constant. En outre, se sont ajoutés une donation du comité cantonal Berne/Soleure de l'ancienne association Helvetia ainsi qu'un bénéfice d'exploitation dont le total ascende CHF 10 118.60. Au niveau des dépenses, les indemnités et frais du Conseil de Fondation, du comité, des commissions et du secrétariat, se montent à CHF 221 274.40. Au regard de l'attribution du 50% des indemnités d'actionnaires (CHF 350 000.–) aux Fonds constitués, et en tenant compte des frais liés à la liquidation de l'association Helvetia, l'exercice boucle donc sur un excédent de recettes de CHF 73 570.75. Au bilan, le poste le plus important demeure toujours la participation de CHF 55 379 000.– au capital de l'Helsana, ce qui correspond à 79% de son capital actions. Le montant total du bilan de la Fondation s'élève à 56.972 millions de francs.

Le comité propose au conseil d'approuver les comptes annuels, le compte d'exploitation et le bilan pour l'année 2005.

**Le Comité du Conseil de Fondation
de la fondation Helvetia Sana**

2005 | CHF

Recettes		
Indemnités pour tâches d'actionnaires		700 000.00
Allocations de tiers		15 012.75
Bénéfice d'exploitation		
Revenus financiers	143 656.50	
Charges financières	-133 537.90	10 118.60
Total des recettes		725 131.35
Dépenses		
Conseil de Fondation		
Présidente	30 000.00	
Comité du Conseil de Fondation et commissions	53 072.05	
Conseil de Fondation	26 247.05	109 319.10
Secrétariat		
Frais de personnel	90 211.30	
Infrastructure de bureau	5 604.00	
Assistance juridique	16 140.00	111 955.30
Autres dépenses		
Location et frais accessoires	21 228.00	
Frais postaux/téléphone/copies	3 345.10	
Matériel de bureau et imprimés	4 193.45	
Traductions	2 530.80	
Conseil/comptabilité/révision	6 218.90	
Divers	3 294.00	40 810.25
Projets		
Liquidation association Helvetia		39 475.95
Allocations		
Fonds pour cas de rigueur	175 000.00	
Fonds pour la promotion de la santé	175 000.00	350 000.00
Total des dépenses		651 560.60
Excédent de recettes 2005		73 570.75

31/12/2005 | CHF

Actifs	
Liquidités	330 197.03
Avoir sur l'impôt anticipé	8 875.58
Titres	1 254 044.00
Participations	55 379 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.
Total des actifs	56 972 116.61
Passifs	
Capital étranger	
Engagements	163.90
Compte de régularisation passif	23 174.70
Total des Fonds étrangers	23 338.60
Réserve sur fluctuation des titres	145 000.00
Fonds propres	
Capital de la Fondation	55 300 000.00
Réserves libres	1 430 207.26
Excédent de recettes	73 570.75
Total des Fonds propres	56 803 778.01
Total des passifs	56 972 116.61

31/12/2005 | CHF

Chiffres de l'année précédente

Il a été renoncé à mentionner ici les chiffres de l'exercice précédent, la période d'existence de la Fondation du 1.10.2004 au 31.12.2004, soit 3 mois, ne permettant pas une comparaison utile avec l'exercice 2005.

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

Participations

Helsana, Zurich, capital actions CHF 70 mios	79%	55 379 000.00
--	-----	---------------

Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:

Correction de valeur pour les placements connue au 31.12.2004	24 094.10
Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation 2005 dans le chapitre charges financières	120 905.90
Titres – Réserve pour fluctuation sur titres	145 000.00

Les charges financières se composent de:

Dépenses pour la création de la réserve pour fluctuation sur titres	120 905.90
Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs	12 632.00
Charges financières	133 537.90

Fonds en gestion externe

Etat du capital du Fonds pour cas de rigueur (annexe)	161 921.60
Etat du capital du Fonds pour la promotion de la santé (annexe)	164 905.20



KPMG Fides Peat
Audit
Hofgut
CH-3073 Gümligen-Berne

Case postale
CH-3000 Berne 15

Téléphone +41 31 384 76 00
Téléfax +41 31 384 76 47
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Fondation Helvetia Sana, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe / pages 6 à 8) de la Fondation Helvetia Sana ainsi que la comptabilité séparée (bilan, compte d'exploitation du fonds) du fonds pour cas de rigueur (page 13) et du fonds pour la promotion de la santé (page 11) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels ainsi que les comptes des fonds incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels ainsi que dans les comptes des fonds puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et des comptes des fonds et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels et des comptes des fonds dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que les comptes des fonds sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels ainsi que les comptes des fonds présentés.

KPMG Fides Peat

M. Hirsiger

Martin Hirsiger

U. Waber

pp Ursula Waber

Gümligen-Berne, 13 janvier 2006

Le Conseil de Fondation, en séance du 14 avril 2005, a instauré un Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention, conformément aux buts de la Fondation retranscrits à l'article 2.2. des statuts. Le Fonds a pour objectif de soutenir les activités de promotion dans les trois domaines mentionnés. Il soutient des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et qui contribuent, ou devraient contribuer à améliorer la santé de la population. Il ne soutient en revanche pas de projets qui relèveraient clairement de l'activité d'autorités étatiques ou qui seraient déjà réalisés par d'autres structures existantes ou déjà suffisamment soutenus.

Le Comité du Conseil de Fondation, en sa qualité d'organe décisionnel compétent, a défini lors de sa séance du 21 mai 2005 la composition de la commission du Fonds de la façon suivante: Daniel Steiner (Président), Peter Frey, Robert Berger, Marie-Christine Saladin-Echle, Peter Strub.

La commission du Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention s'est réunie une première fois le 16 septembre 2005. Outre la constitution de la commission et l'examen d'une première requête, cette séance a été consacrée à définir la méthodologie du traitement futur de ces dernières. Contrairement à ce qui peut être observé avec le Fonds pour les cas de rigueur, les demandeurs seront en principe des organisations ou des personnes individuelles qui ont des projets d'une certaine ampleur. Pour cette raison, les critères exigés pour qu'une requête soit admise doivent être élevés. Ainsi, pour être prises en considération, les demandes devront être déposées selon une forme et une structure prédéfinies. Cette mesure devrait permettre de faciliter leur évaluation et de protéger le Fonds contre des requêtes envoyées en masse, à l'aveugle, à différentes institutions - ce qui risque fort d'être le cas dès la publication des activités du Fonds (en particulier dans le sens 01/2006), si l'on en croit les témoignages d'autres fondations. En outre, les sollicitations adressées au Fonds concernent toujours des projets qui se déploient sur plusieurs années. Cet état de fait requiert un contrôle des activités, qui permet une évaluation sur les Fonds versés et la décision permanente de la poursuite ou non du soutien financier. Il ne suffit donc pas de présenter une simple liste des coûts. Au contraire, les requérants devront signer un véritable contrat qui implique également l'obligation de rendre compte des actions et de leur progression.

Comme l'atteste le tableau ci-dessous, trois demandes ont été adressées au Fonds en 2005. L'une a été rejetée et les deux autres renvoyées afin qu'elles soient reformulées selon les principes du Fonds. Nous pouvons partir du principe que les demandes seront en nette augmentation dès que la création du Fonds aura été rendue publique.

Situation des requêtes - Etat à fin 2005:

Données	Fonds pour la promotion de la santé
Nombre de requêtes	3
<i>dont en suspens</i>	2
<i>dont traitées</i>	1
Nombre de requêtes rejetées	1
Nombre de requêtes approuvées	0
Total des montants accordés (CHF)	0.-
Total des montants versés (CHF)	0.-

Comme l'attestent les comptes et le bilan du Fonds, la seule recette de ce dernier provient d'un versement du Conseil de Fondation de CHF 175 000.-. Comme le Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention n'a pas décidé ni exécuté de versement, les seules charges concernent les jetons de présences aux séances et les frais des membres de la commission du Fonds, ainsi que le montant versé pour les frais administratifs à la Fondation Helvetia Sana conformément à l'art. 3 du règlement sur le Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention. Le Comité du Conseil de Fondation l'a fixé forfaitairement à concurrence de 5% du montant versé au Fonds. Le capital du Fonds se monte ainsi à CHF 164 905.20 au 31.12.2005.

Bilan au 31.12.2005

31/12/2005 | CHF

Actifs		
Banque cantonale bernoise, compte épargne		164 795.35
Avoir sur l'impôt anticipé		109.35
Total des actifs		164 905.20
Passifs		
Fonds étrangers		
Passifs transitoires		0.00
Total Fonds étrangers		0.00
Fonds propres		
Capital du Fonds au 1.1.		0.00
Excédent de recettes		164 905.20
Total Fonds propres au 31.12		164 905.20
Total passifs		164 905.20

Compte d'exploitation du fonds 2005

2005 | CHF

Recettes		
Versement de la Fondation Helvetia Sana		175 000.00
Revenus financiers des liquidités		313.80
Total des recettes		175 313.80
Charges		
Soutiens		
Soutiens	0.00	0.00
Secrétariat		
Frais de secrétariat	8 750.00	
Jetons de présences et frais des commissions	1 653.80	10 403.80
Autres charges		
Frais financiers / bancaires	4.80	4.80
Total charges		10 408.60
Bénéfice d'exploitation		164 905.20

Lors de sa deuxième séance du 14 avril 2005, le Conseil de Fondation de la Fondation Helvetia Sana a décidé de constituer un Fonds pour les cas de rigueur, conformément à l'article 2.2 de ses statuts. Le Fonds a pour but de venir en aide aux personnes assurées auprès du groupe Helsana selon le régime de l'assurance obligatoire des soins et qui rencontreraient de sévères difficultés financières. Le Fonds peut servir à financer des prestations médicales, si celles-ci supposent une charge insupportable pour l'assuré et si elles ne sont pas couvertes par les prestations de l'assurance. Les prestations du Fonds se rapportent toujours à des interventions médicales précises. Le Fonds ne verse pas de subsides pour le paiement des primes de l'assurance maladie.

Le Comité du Conseil de Fondation a, lors de sa séance du 21 mai 2005, élu Mme Erna Wimer-Häberling à la présidence et élevé Mme Paola Müller-Storni et M. Robert Steffen au rang de membres de la commission du Fonds pour les cas de rigueur. La séance constitutive du Fonds a eu lieu le 16 septembre 2005. A cette occasion, la commission a examiné les deux premières sollicitations et abordé la question des procédures internes pour le traitement des requêtes, de leur réception jusqu'au versement des montants voulus, respectivement jusqu'au rejet de la demande. Les requêtes adressées au Fonds doivent remplir certaines conditions minimales. Pour simplifier leur traitement, la commission a décidé d'établir une check-list à l'intention des requérants.

Des 2 premières demandes adressées à la commission du Fonds pour les cas de rigueur, l'une a pu être approuvée sous réserve de deux conditions, tandis que l'autre a dû être rejetée parce qu'elle ne relevait pas du domaine d'activité défini par le Fonds, à savoir des interventions médicales précises.

La situation des requêtes se présente comme suit à fin 2005:

Données	Fonds pour cas de rigueur
Nombre de requêtes	2
<i>dont en suspens</i>	0
<i>dont traitées</i>	2
Nombre de requêtes rejetées	1
Nombre de requêtes approuvées	1
Total des montants accordés (CHF)	3 500.-
Total des montants versés (CHF)	0.-

La commission du Fonds part du principe que dès que son existence et ses buts seront rendus publics dans le magazine *senso* 01/2006, elle devra faire face à une croissance importante du nombre de requêtes. Celles adressées en 2005 ne l'ont été qu'en raison de recherches effectuées dans le registre des Fondations.

Comme l'attestent le bilan et les comptes de résultat du Fonds ci-contre, la couverture des frais administratifs du Fonds prévue par le règlement en faveur de la Fondation Helvetia Sana a été fixée au taux forfaitaire de 5% du capital versé annuellement au Fonds. Les autres dépenses du Fonds concernent les jetons de présences et les frais de la commission du Fonds. Les passifs transitoires de CHF 3500.- correspondent au montant promis par la commission du Fonds pour une intervention médicale, montant qui n'a pu être versé en 2005. Le capital du Fonds correspond aux CHF 175 000.- accordés par le Conseil de Fondation, sous déduction des dépenses et passifs circulants mentionnés, et se monte au 31.12.2005 à CHF 161 921.60.

Bilan au 31.12.2005

31/12/2005 | CHF

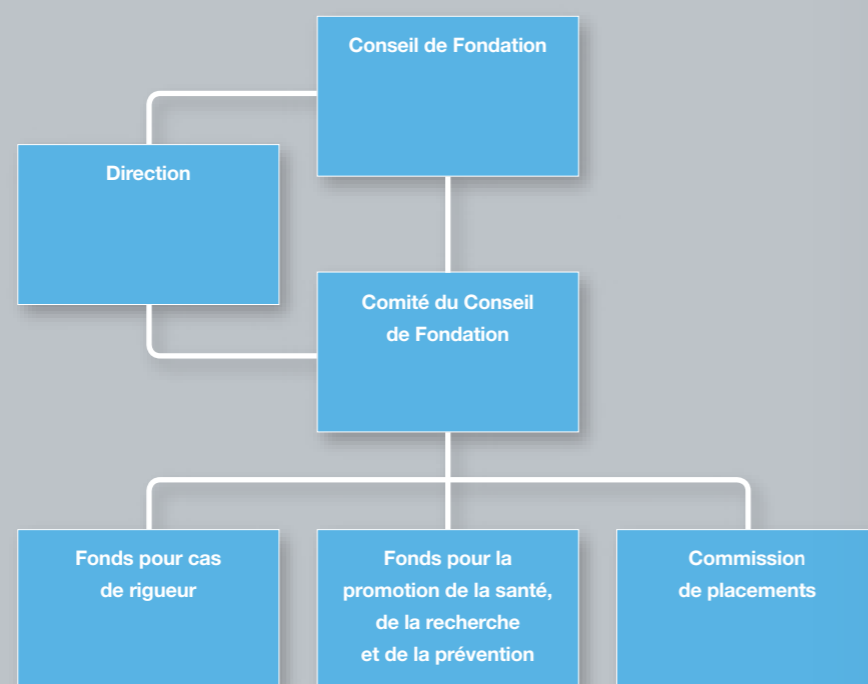
Actifs		
Banque cantonale bernoise, compte épargne		165 314.80
Avoir sur l'impôt anticipé		106.80
Total des actifs		165 421.60
Passifs		
Fonds étrangers		
Passifs transitoires		3 500.00
Total Fonds étrangers		3 500.00
Fonds propres		
Capital du Fonds au 1.1.		0.00
Excédent de recettes		161 921.60
Total Fonds propres au 31.12		161 921.60
Total passifs		165 421.60

Compte d'exploitation du fonds 2005

2005 | CHF

Recettes		
Versement de la Fondation Helvetia Sana		175 000.00
Revenus financiers des liquidités		305.15
Total des recettes		175 305.15
Charges		
Soutiens		
Soutiens	3 500.00	3 500.00
Secrétariat		
Frais de secrétariat	8 750.00	
Jetons de présences et frais des commissions	1 123.60	9 873.60
Autres charges		
Frais financiers / bancaires	9.95	9.95
Total charges		13 383.55
Bénéfice d'exploitation		161 921.60

Organigramme



L'organisation de la Fondation Helvetia Sana prévoit, comme organe suprême ou comme pouvoir législatif de la Fondation l'assemblée des membres du Conseil de Fondation. Fin 2005, le Conseil de Fondation comprenait 42 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de Fondation, est le Comité du Conseil de Fondation. Il se compose de sept

membres du Conseil de Fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de Fondation, il existe trois commissions: les commissions des deux Fonds (Fonds pour les cas de rigueur et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention) sont chargées de

la gestion des Fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. Une commission de placements a aussi été constituée pour surveiller et évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation.

Conseil de Fondation

Dora Bachmann	5103 Möriken
Robert Berger	6467 Schattdorf
Erwin Bruhin	8863 Buttikon
Yves Christen	1800 Vevey
Marianne Desboeufs	2350 Saignelégier
Jürg Dommer	9471 Buchs
Guy Emmenegger	3006 Bern
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Daniel Fontana	8102 Oberengstringen
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Barbara Hayoz	3005 Bern
Verena Hürlemann	9107 Urnäsch
Alfred Jud	8134 Adliswil
Peter Kümmin	8808 Pfäffikon
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemir
Liliane Loye-Métraiiller	3968 Veyras
Peter Matthess	1226 Thônex
Serge Métraiiller	1971 Grimisuat
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Hans Peter Pitschi	7208 Malans
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen AR
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Luzern
Hans Schwarz	8627 Grüningen
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Patrick Solèr	4125 Riehen
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheid
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Daniel Steiner	4900 Langenthal
Peter Strub	1470 Lully FR
Margrit Tanner	8910 Affoltern
Jean-Pierre Thiébaud	6863 Besazio
Marco Weiss	6313 Menzingen
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Annemarie Willi	3252 Worben
Herbert Wirth	8400 Winterthur
Rose-Marie Wirthner	1470 Estavayer-le-lac

Comité du Conseil de Fondation

Barbara Hayoz	Präsidentin
Michela Ferrari-Testa	Vizepräsidentin
Guy Emmenegger	Mitglied
Serge Métraiiller	Mitglied
Hans Naef	Mitglied
Margrit Stadler-Egli	Mitglied
Franz Stalder	Mitglied

Commission de placements

Franz Stalder	Präsident
Alfred Jud	Mitglied
Hans Schwarz	Mitglied

Commission de fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention

Daniel Steiner	Präsident
Robert Berger	Mitglied
Peter Frey	Mitglied
Marie Catherine Saladin-Echle	Mitglied
Peter Strub	Mitglied

Commission de fonds pour cas de rigueur

Erna Widmer-Häberling	Präsidentin
Paola Müller-Storni	Mitglied
Robert Steffen	Mitglied

Organe de révision

KPMG Fides Peat	Hofgut, 3073 Gümligen
------------------------	-----------------------